

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
mardi 18 octobre 2011

**Service instructeur**

Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

N° CP-2011-10-6-2

**Service consulté**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU SEIN DU  
COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'EAU ET LES  
MILIEUX AQUATIQUES PASSE AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

Résumé : Conformément à l'article 4 du Contrat Cadre Pluriannuel 2010-2012, il y a lieu de mettre en place un Comité de Pilotage et de désigner officiellement les membres élus appelés à siéger dans cette instance.

Le Contrat de Partenariat pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, approuvé par la Commission Permanente, en date du 11 mars 2011, et effectivement signé le 21 avril 2011, prévoit dans son article 4 la mise en place d'un Comité de Pilotage qui a vocation à se réunir annuellement.

La composition de ce Comité de Pilotage est relativement souple, puisque le contrat ne fixe pas de nombre limite de représentants de l'Assemblée Départementale.

Par contre, la présence du Président du Conseil Général, appelé à présider cette instance, ainsi que des trois Conseillers Généraux siégeant au Comité de Bassin Rhin-Meuse, est explicitement prévue. Par ailleurs, il y aurait lieu de rajouter au minimum dans la composition de ce Comité le Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

En conclusion et compte tenu des considérations précédentes, je vous propose de désigner comme membres de cette instance MM. Charles BUTTNER, Pierre BIHL, Michel HABIG, Alain GRAPPE Pierre GSELL et Pierre VOGT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER